

DÉLIBÉRATIONS

Département
de la Haute-Garonne

République Française

Arrondissement
de SAINT-GAUDENS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Communauté de Communes
du Canton d'AURIGNAC

Séance du 23 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt trois septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUILHOT, Président.

Nombre de délégués : 54
Présents : 34
Absents : 20

Vote : Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Jean-Luc Soudais.

Objet : Reconduction de la ligne de trésorerie.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil Communautaire de renouveler la ligne de trésorerie après de la Caisse Régionale du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- ↳ Plafond à hauteur de 600 000 € sur Index Euribor 1 mois marge fixe de 1,80% (coût de liquidité inclus), mobilisables par tirages successifs ;
- ↳ Durée : 12 mois ;
- ↳ Décompte mensuel des intérêts
- ↳ Remboursement possible à tout moment ;
- ↳ Commission de réservation : 0,10 % du plafond, soit 600 € ;
- ↳ Parts sociales : néant.

Où l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère et décide :

- D'approuver l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser cette opération auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents y afférents ;
- De s'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement de cette ligne.

Fait à Aurignac, le 23 septembre 2013

Certifié exécutoire le 26/09/2013....

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

